

Les régulateurs des professionnels de la santé bucco-dentaire - Un manifeste pour les élections européennes

La FEDCAR représente 21 régulateurs et autorités compétentes dentaires. Nous échangeons avec le législateur et les institutions de l'UE sur les sujets relatifs à la mobilité et aux niveaux des professionnels du soin dentaire.

Responsabilité pour la libre circulation

Les professionnels de santé font partie des professions les plus mobiles du marché intérieur. La législation européenne a réduit au minimum les obstacles à la mobilité en confiant aux autorités compétentes la mission de reconnaître les qualifications professionnelles acquises dans d'autres États membres, en particulier pour les professionnels de la santé. Nous appelons les institutions de l'UE à veiller à ce que les autorités compétentes nationales disposent de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de leur mandat.



Une formation de qualité améliorée

La libre circulation des professionnels de la santé repose sur la confiance des autorités compétentes à l'égard de la qualité des qualifications reconnues. Or les autorités compétentes pour la profession de chirurgien-dentiste ont besoin de pouvoir faire confiance dans la qualité de l'enseignement dispensé à tous les chirurgiens-dentistes exerçant dans leur pays, afin de protéger les patients. La formation minimale définie dans la directive sur les qualifications professionnelles ne suffit pas à elle seule à garantir que tous les nouveaux diplômés reçoivent un niveau suffisant de formation théorique et clinique leur permettant de pratiquer en toute sécurité. Nous appelons par conséquent l'Union européenne à modifier la loi pour tenir compte de ces préoccupations.

Test de proportionnalité

La directive 2018/958 du 28 juin 2018 exige des États membres qu'ils procèdent à un test de proportionnalité avant d'introduire une nouvelle réglementation professionnelle. Nous appelons l'UE et ses pays à respecter les risques spécifiques liés aux soins de santé et à veiller à ce que cette directive soit mise en œuvre de manière à maximiser la santé publique.



Objectif de l'accès aux soins universel

La FEDCAR est consciente que l'accès aux soins de santé et aux soins bucco-dentaires varie au sein de l'UE. Nous prenons note de la Charte des droits fondamentaux et des engagements de l'UE à cet égard. Nous soutenons l'objectif selon lequel tous les citoyens européens devraient avoir accès aux soins de santé, en particulier aux soins bucco-dentaires.



L'art dentaire est la 5^e profession la plus mobile en Europe.



Environ 16 000 alertes relatives à une sanction professionnelle

appliquée à un praticien de la santé ont été partagées dans l'UE en 2017. Un peu plus de 1 000 concernaient un professionnel dentaire.



Environ 8 000 types de professions

sont réglementés dans l'UE. L'art dentaire est l'une des 7 professions bénéficiant d'une reconnaissance automatique des diplômes dans l'Union européenne.



Dans l'ensemble de l'UE, seulement 3,6% des citoyens

estiment que le coût est un obstacle à l'obtention d'un examen bucco-dentaire. Toutefois, cette estimation augmente considérablement pour la population ayant le revenu le plus faible et dépasse 25% dans certains pays.